



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE HUILE DE LAURIER (Baie) 02/2019

1/ PRODUIT:

HUILE DE BAIE DE LAURIER (Baie)

Durée de vie recommandée : 2 ans , au delà procéder à une analyse des Acides gras.

NOM latin: LAURUS NOBILIS FRUIT OIL

FONCTION: Traditionnellement utilisée pour son action hyperémiante et antiparasitaire

Usage cosmétique, cette huile entre dans la composition de pommades, de

liniments, la composition du savon d'Alep.

L'huile de baie de laurier est utilisée dans l'entretien des sabots de chevaux.

ORIGINE: Moyen Orient. METHODE D'OBTENTION:

Extraction de l'huile de la pulpe de baie du Laurier Laurus Nobilis, à chaud.

Les baie sont dénoyautées.

L'huile n est pas raffinée, ne contient pas de solvant.

N° CAS:

84603-73-6

N° EINECS: 283-272-5

Code douanier 15159040

SOCIETE (Importateur-distributeur):

GLD/ Aromaroc za belle vue 56700 Merlevenez.

#### 2/ IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 : non classifiée

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE: non classifiée

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement : irritant

Effets sur la santé: irritant

Le produit répond au règlement cosmétique 1223/2009.

Le COSING nous met en garde et nous renvoie à l'annexe II entrée 359. Le produit mentionné dans cette annexe est « Huile de graines de Laurus nobilis L » Il s agit de l huile du noyau de la baie du Laurier noble , amande de baie de laurier, graine de Laurier.

S.A.R.L. au capital de 10 000 Euros - Siret : 50342978900012 - FR 58503429789 WWW.aromaroc.com - Email: aromaroc.info@gmail.com Réglement à la commande selon votre convenance





Le noyaux de la baie de laurier contient du glycoside cyanogène, lequel en présence d'eau forme de l'acide cyanhydrique. Les amandes des pruneaux, abricots renferment cette substance La dose létale de cyanure varie entre 0,5 et 3,0 mg par kilogramme de poids corporel selon santé Canada.

#### 3/ COMPOSITION

Ce produit est composé de 100% d'huile de LAURIER (Baie).

#### 4/ PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : laver abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

Avoir un avis médical si les symptômes persistent.

Contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés. Laver avec du savon et de l'eau

Avoir un avis médical si les symptômes persistent.

Inhalation : inhaler de l'air frais (ventiler le lieu exposé). Avoir un avis médical. Ingestion : rincer la bouche avec de l'eau. Avoir un avis médical immédiatement.

#### 5/ MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction : par étouffement avec de la mousse ou de la poudre.

Produit de combustion incomplète : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone ou autres composés organiques.

Protection des intervenants : porter un appareil respiratoire autonome.

Ne pas fumer.

## 6/ MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Epandre sur le produit une matière absorbante inerte puis récupérer dans un récipient étanche en vue d'une destruction auprès d'une entreprise spécialisée et agréée.

En cas de déversement important : endiguer et pomper dans des récipients appropriés.

Eviter l'écoulement dans les égouts ou le milieu naturel

## 7/ MANIPULATION ET STOCKAGE

Prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec les yeux et la peau. Vêtements de protection. Masque respiratoire approuvé par la NIOSH/MSHA.

Conserver dans un récipient clos, dans un lieu frais, sec et ventilé, loin d'une source de chaleur et à l'abri de la lumière. Prendre des précautions pour éviter les décharges statiques sur le lieu de travail.

S'assurer d'une bonne ventilation sur le lieu de travail.





#### 8/ CONTROLE DE L'EXPOSITION / PRECAUTION INDIVIDUELLE

Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures de sécurité usuelles. Lunettes de sécurité et gants sont recommandés ainsi que des bottes antidérapantes en cas de déversement. Protection respiratoire : éviter d'inhaler des vapeurs chaudes. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Le produit ne contient pas en quantité significative des composants présentants des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

Remarques supplémentaires : le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 9/ PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Valeur/Value	
Densité à 20°C / Density	g /cm3 0,90 à 0,94
Indice de réfraction à 20°C / Refractive index	1,460 à 1,480
Indice de saponification / Saponification index	mgKOH/g 185 à 215
Indice d'iode / Iodine value	gI2 /100g 65 à 120
Indice d'acide / Acid index	

## COMPOSITION EN ACIDES GRAS/COMPOSITION IN FATTY ACIDS %

C12:0 Acide laurique / Lauric acid	19 à 43
C14:0 Acide myristique / Myristic acid	max 2
C16:0 Acide palmitique / Palmitic acid	5 à 18
C18:0 Acide stéarique / Stearic acid	max 2
C18:1 Acide oléique / Oleic acid	28 à 46
C18:2 Acide linoléique / Linoleic acid	11 à 25
C18:3 Acide linolénique / Linolenic acid	max 2

Aspect:

Liquide vert brun.

Solubilité à 20°:

Soluble dans les huiles, insoluble dans l'eau. Très peu soluble dans

l'éthanol. Miscible dans les solvants organochlorés, les alcanes, les

éthers.

Point éclair:

+55°C





## 10/ STABILITE ET REACTIVITE

Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Possibilité de réactions dangereuses : aucune dans les conditions normales.

Conditions à éviter : la chaleur, flammes directes ou toute autre source d'ignition .

Matières incompatibles: agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : production d'acroléine à haute température

# 11/ INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets toxicologiques selon voies d exposition

Constituants contribuants aux dangers:

acide laurique:

Xi R36, S25, S26, S39

CAS: 143-07-7 EINECS: 205-582-1

Etude tenant compte de la publication :

The MAK-Collection for Occupational Health and Safety:
Analyse de l'acide laurique qui constitue jusqu a 40 % l'huile de baie de laurier, année 2019

Inhalation: Une valeur Max de 2 g mg/ m3 est retenue

Contact avec la peau : Produit Irritant pour la peau en patch occlusif et non irritant en patch

semi occlusif, test OCDE 404

Contact avec les yeux : score 0.9 / 4 Produit irritant pour les yeux, en cas de contact, laver à

1 eau claire

Selon le test OCDE 401, LD50 : 4670 mg /Kg par gavage sur la souris.

Allergènes: SUBSTANCE QUANTITE MOYENNE (ppm)

LIMONENE 263 LINALOL 53 ISOEUGENOL 67 EUGENOL 43





Le produit ne contient pas de terpènes ni dérivés terpéniques

N'est pas Cytotoxique.
N'est pas Phototoxique
Est un irritant oculaire
Est un irritant cutané
N est pas sensibilisant test de MUS
Mutation et génotoxicité, n est pas CMR
Le produit n est pas Cancerogene
N'est pas un Mutagène, Test d'Ames, pas d effet clastogene
Reproduction, pas d étude disponible.

9000 mg/kg body weight and day. The following toxicokinetic data are taken into consideration for the extrapolation of this dose (as the systemic NOAEL) to humans... «The MAK-Collection for Occupational Health and Safety: »

le produit est déclaré:

Sans présence de methyl Eugenol.

Sans présence glycosides cyanogénés, sans présence de cyanure d'hydrogéne.

Sans solvant

Sans métaux lourds

Certifié exempt de nanomateriaux

Certifié exempt d'OGM

Certifié exempt d'ESB

Certifié exempt de SVHS.

Le produit est une matière première non concernée par le 48 éme amendement IFRA, il ne s'agit pas d'une fragrance.

#### 12/ INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Pas de donnée sur la substance

Indications générales : ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.





### 13/ CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Dispositions relatives aux déchets Absorber le produit avec du papier, du chiffon ou de la sciure de bois et jeter dans une poubelle appropriée.

Rejet dans la nature : interdit

Méthodes d'élimination : Jeter dans une poubelle appropriée.

Emballage souillé: observer la réglementation locale.

Dispositions locales : la réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouves les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

### 14/ INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier)

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux): · Classe IMDG : · Polluant marin: non

Ce produit ne nécessite aucune classification pour le transport (IATA, ADR, IMDG).

## 15/ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

Classement et étiquetage CEE 1

Xi (irritant)

R36 (irritant pour les yeux)

S25 (éviter le contact avec les yeux)

S26 (en cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste)

S39 (porter un appareil de protection des yeux/du visage)

### 16/ AUTRES INFORMATIONS.

Substance réglementée par le règlement europeen : tout extrait ou substances issues du Noyau de la baie de Laurier.

Pour toute information supplémentaire, contacter GLD / Aromaroc





Les renseignements contenus dans la présente fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Dernière date de révision: 07 02 2019

Document réalisé par : Gwendal le Dirach

DU évaluateur de la sécurité des produits cosmétiques et chimiques faculté de

pharmacie Paris VI

Donées bibliographiques